

## L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Elle est le prolongement naturel des cours d'EPS et elle est ouverte à tous les élèves du collège avec la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités.

Sur le temps méridien, les activités se déroulent dans l'extension du COSEC.

Cette année, **un t-shirt de l'AS** collège Schuman est offert aux élèves inscrits (cotisation acquittée et documents remplis et rendus avant le **30 Septembre**).



## REGLEMENT

- 1) Arriver à l'heure et porter une tenue de sport.
- 2) Respecter les équipes adverses, les arbitres, les juges et les professeurs.
- 3) Toute attitude inappropriée pourra être sanctionnée.
- 4) Chaque élève inscrit doit être présent aux compétitions (peu nombreuses dans l'année) et doit justifier ses absences.

## MENTIONS LEGALES !

**Droit à l'image** : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

**RGPD** : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

## Assurance et règlement

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique

Ministère de L'Education Nationale



17, Place Schuman 71018 Mâcon cedex  
E. mail : 0710534v@ac-dijon.fr

**DOCUMENT A  
CONSERVER**



## HORAIRES & ACTIVITES



**Lundi** 12h30 à 14h00 Avec M. COLTEL

## BADMINTON



**Mardi** 12h30 à 14h00 Avec Mme THOUMIN

## GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

16h à 17h Avec M. VITTENET

## NATATION



**Mercredi** Après-Midi en semaine B  
(Calendrier à venir)



## ACTIVITES DE PLEINE NATURE

VTT (perso), Kayak, Tir à l'arc, Escalade  
Avec M. VAUCHER et M. LEGER



**Judi** 12h30 à 14h00 Avec M. VITTENET

## TENNIS DE TABLE



**Vendredi** de 12h30 à 14h00 Avec M. LEGER

## BASKET BALL

## LES CROSS

Cross du District de Mâcon puis Cross Départemental (Novembre)

Cross Académique (Décembre)

Cross Solidaire (Obligatoire pour TOUS les élèves du collège le vendredi 09/06/2023)



## SORTIES

Au cours de l'année scolaire, plusieurs sorties seront proposées pour assister à des compétitions de haut niveau sur le bassin Mâconnais (accompagnement d'un adulte obligatoire).



Pour davantage de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser aux professeurs d'EPS et à consulter l'affichage au bureau EPS.

**NB:** En fonction du nombre d'inscrits, des contraintes sanitaires, de la disponibilité des installations, de la météo, l'organisation proposée sur cette plaquette est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire...

